

LMBH & ASSOCIES
Société par actions simplifiée
au capital de 91 350 euros
Siège social : 5 Rue de Magdebourg, 75116 PARIS
492 915 780 RCS PARIS

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 13 AVRIL 2026

LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur Hervé COTELLON

- Monsieur Boun Hong FONG

- La société FOUL PATRIM, Société par actions simplifiée unipersonnelle représentée aux présentes par son Président, Monsieur Lorry FOUCAN

- Monsieur Mickaël MONJARET

Détenant ensemble 3 654 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée LMBH & ASSOCIES désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société LMBH & ASSOCIES et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 15.3.4 des statuts,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Mickaël MONJARET de son mandat de Directeur Général, non remplacement ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Mickaël MONJARET de ses fonctions de Directeur Général, avec effet au 31 mars 2026.

Elle décide d'accepter la réduction de la durée du préavis attaché à cette démission, conformément aux dispositions de l'article 12.1.3 des statuts.

La collectivité des associés décide qu'il ne sera pas procédé à son remplacement.

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à PARIS
Le 13 avril 2026

Hervé COTELLON

Boun Hong FONG

Société FOUL PATRIM

Mickaël MONJARET